

BOURSE MUNICIPALE DE RENTREE SCOLAIRE

ANNEE 2019/2020

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :

- Familles** habitant HERICOURT, BUSSUREL et TAVEY **le jour de la rentrée**
- Dont les ressources font apparaître un quotient annuel par personne inférieur ou égal à **10 560 €**
 - ↳ Le revenu annuel pris en compte est constitué de l'ensemble des ressources 2018. Cette somme est divisée par le nombre de personnes constituant le foyer
- Ayant un ou plusieurs **enfants scolarisés dans un lycée d'enseignement général (seconde, première, terminale)**
ou dans un lycée d'enseignement professionnel (CAP, BAC PRO)
ou en classe de 1^{ère} année d'apprentissage

MODALITES DE VERSEMENT

La bourse sera de 90 € pour les élèves scolarisés dans un lycée d'enseignement général.

La bourse sera de 110 € pour les élèves scolarisés dans un lycée d'enseignement professionnel ou en première année d'apprentissage.

Le versement se fera directement sur le compte bancaire des parents ou de l'enfant majeur (sur autorisation des parents).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Imprimé à remplir en y joignant les documents suivants :

- **Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2019 (sur les revenus de 2018)** *En cas de concubinage, fournir les deux avis d'imposition*
- **Justificatif de domicile le jour de la rentrée** (copie factures EDF ou téléphone)
- **Certificat de scolarité**
- **R.I.B ou R.I.P des parents ou du lycéen majeur**

Dossier à envoyer ou à déposer au C.C.A.S.
au plus tard le Jeudi 31 Octobre 2019